

CONTRAT INITIATIVE EMPLOI

ATTESTATION DE SITUATION

Code ALE :

N° convention CIE :

Vous venez de signer un contrat initiative emploi.

Vos primes vous seront versées tous les **trimestres**, à terme échu (puis, uniquement pour les CIE y ouvrant droit, tous les **semestres** durant la période complémentaire de 36 mois).

ATTENTION : vos primes ne seront versées que **sur votre demande**, au moyen de l'attestation trimestrielle ou semestrielle de situation confirmant l'emploi du bénéficiaire dans votre entreprise.

MERCI DE RETOURNER À VOTRE AGENCE LOCALE CHAQUE JUSTIFICATIF (avec un RIB) ENTRE LE 1^{ER} ET LE 5 DE CHAQUE MOIS SUIVANT LA PÉRIODE ATTESTÉE

Votre échéancier des périodes à attester

Attestations trimestrielles

Attestation n°1 période du au

Attestation n°2 période du au

Attestation n°3 période du au

Attestation n°4 période du au

Attestation n°5 période du au

Attestation n°6 période du au

Attestation n°7 période du au

Attestation n°8 période du au

Attestations semestrielles

Attestation n°9 période du au

Attestation n°10 période du au

Attestation n°11 période du au

Attestation n°12 période du au

Attestation n°13 période du au

Attestation n°14 période du au

RAPPEL

des pièces à fournir en cas de modification horaire, suspension ou rupture du contrat

→ Modification de la durée du travail

Joindre la copie :

- de l'avenant au contrat de travail ;
- du(des) bulletin(s) de salaire de la période concernée.

→ Suspension du contrat du travail

Joindre la copie :

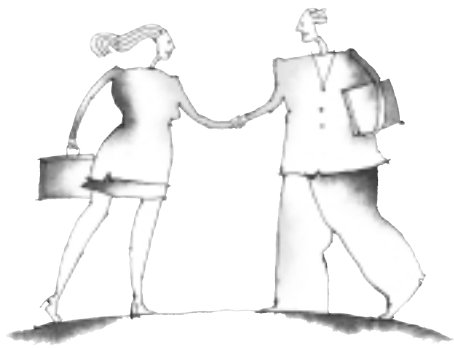
- du(des) bulletin(s) de salaire de la période concernée (article 6 des conditions générales) ;
- de toute autre pièce justificative (par exemple arrêt de travail initial et prolongation(s) éventuelle(s)).

→ Rupture anticipée du contrat du travail

Joindre la copie de :

- **dans tous les cas**, l'attestation de l'employeur à l'ASSEDIC
- CAS SPÉCIFIQUES**
- en cas de licenciement pour faute grave : la lettre de licenciement décrivant les faits reprochés ;
- en cas de force majeure : la lettre par laquelle est constatée la rupture immédiate du contrat de travail et tout document attestant de la réalité des faits allégués et de leurs caractères imprévisibles, irrésistibles et extérieurs ;
- en cas de licenciement pour inaptitude médicalement constatée : la lettre de licenciement et les conclusions écrites du médecin du travail ;
- en cas de rupture au cours de la période d'essai : la lettre de rupture mentionnant la date de la rupture ;
- en cas de démission du salarié : la lettre de démission ;
- en cas de rupture négociée dans le cadre d'un CDD : tout document manifestant de manière non équivoque la volonté commune de mettre fin au contrat.





CONTRAT INITIATIVE EMPLOI

ATTESTATION DE SITUATION

trimestrielle semestrielle

N°

Période du au

À retourner accompagnée d'un RIB à votre Agence locale pour l'emploi.

Code ALE :

N° convention CIE :

Employeur :

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse établissement :

Code Postal Commune :

N° de SIRET :

En cas de changement, merci de préciser vos nouvelles coordonnées :

Salarié :

Nom, prénom (M./Mme/Mlle) :

À compléter obligatoirement

- Atteste que le contrat de travail est toujours en cours.
- Atteste que le contrat de travail a été suspendu⁽¹⁾ du au
pour le motif suivant (joindre copie des justificatifs correspondants) :
- Atteste que le contrat de travail a été rompu⁽²⁾ le :
pour le motif suivant (joindre copie des justificatifs correspondants) :

À compléter si modification de la durée de travail du salarié

- Déclare que la durée de travail du salarié a été modifiée (joindre l'avenant au contrat de travail)
Le et fixée à , ⁽³⁾ heures/mois

L'employeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans les différentes rubriques de ce formulaire

Fait à, le
l'employeur ou son représentant
(Nom et qualité du signataire, cachet de l'entreprise)

Cadre réservé au directeur de l'Agence locale pour l'emploi

Montant à payer :
 €

Certifié le service fait, le
(Nom, qualité, signature, cachet de l'ALE) :

N'oubliez pas de joindre votre RIB. Si vous avez changé de RIB, cochez cette case

(1) Voir article 6 des conditions générales mentionnées au dos de la convention.

(2) Voir article 7 des conditions générales mentionnées au dos de la convention.

(3) Exprimer les décimales en centièmes d'heure et non en minutes.

